

Compte-rendu du GT informatique du 16 mai 2018

Restructuration annoncée de réseau des DISI

On le savait depuis longtemps, la CGT ne cesse de le répéter, l'administration n'a pas le souci de pratiquer un vrai dialogue social.

« L'affaire » de ces fusions des directions informatiques en est encore un exemple concret et criant. Seule une indiscretion a rendu public le sujet.

Préparée dans le plus grand secret, cette fusion n'aurait jamais été présentée aux personnels et leurs représentants.

Au mieux, on aurait eu droit à discuter des modalités concrètes d'application.

Au pire, ce qui est souvent le cas, les personnels n'auraient eu qu'à prendre note des changements décidés par la DG sans qu'on les y associe, pour savoir où il travailleront dans le futur et dans quels conditions.

Lors de la création des DISI, la DG se voulait rassurante.

Dans un écrit de février 2011 (un question/réponse de 46 pages explicitant en détail la problématique de création des DISI), elle assurait la pérennité des ESI à travers leur maintien : « **il s'agit d'un engagement du directeur général** » (p41).

On a vu ce qu'il en était avec la fermeture de 11 ESI.

Pour les personnels outre-mer, il n'aurait dû y avoir, selon la DG, aucun souci :

« **Votre rattachement administratif reste le même (DDFiP/DRFiP)** » (p29).

On a vu comment tous les personnels informatiques outre-mer ont été rattachés administrativement à la DISI sud-Est située à plusieurs milliers de kilomètres de chez eux.

Il en est de même pour la création des DISI « **Les DISI ont été constituées dans un objectif d'homogénéité** » (p35). C'est pour cela qu'aujourd'hui par la fusion de direction, le nombre des DISI passera de 9 à 7 « **pour renforcer la cohérence avec les délégations même si l'hétérogénéité de la répartition des ESI sur le territoire, fruit de l'histoire, ne permet pas de réaliser un coïncidence complète des périmètres.** »

C'est en tout cas l'argument avancé à présent par la DG dans la fiche du GT.

OU S'ARRETERONT LES CONTRADICTIONS DE LA DG ?

QUAND LES AGENTS CESSERONT-ILS D'ETRE TRAITES COMME DES PIONS AU GRE DE DECLARATIONS CONTRADICTOIRES DE LA DIRECTION ?

Aujourd'hui, il n'y a pas de raison de penser que le mouvement s'arrêtera. Il n'y avait pas plus d'homogénéité en 2011 en séparant les ESI parisiens dans deux DISI différentes (alors même que la région Ile de France n'a pas changé de périmètre), qu'il n'y a de cohérence aujourd'hui d'un point de vue métier à modifier l'appartenance de tant d'établissements à leurs DISI.

Si la logique est d'assurer « **un meilleur équilibre entre les DISI en termes d'emplois** » comme le propose la fiche, il serait bien plus efficace d'arrêter les suppressions d'emploi et de donner des moyens à la hauteur des missions.

La politique actuelle de la DG doit interroger sur l'avenir de l'existence des DISI.

En cela, la seule réponse possible des personnels est la mobilisation.

Seule la mobilisation permettra de réaffirmer et faire valoir les droits et revendications légitimes des personnels informatiques.

Le GT proposait 2 fiches : l'une sur une démonstration du nouvel outil « 3E », l'autre sur la réorganisation du réseau des DISI.

I - La mise en place de l'outil 3E

La fiche ne présente rien de neuf, dès lors que les agents sont mis devant le fait accompli.

Le logiciel qui est présenté dans ce GT a déjà été mis en place et de très nombreux agents ont déjà eu la surprise de devoir référencer leurs connaissances lors des entretiens d'évaluation.

Cette fiche n'est d'ailleurs qu'une reprise d'une fiche précédente présentée lors d'un GT antérieur.

Ce qu'il faut retenir, c'est que l'outil permettra en fin de compte de répertorier tous les agents travaillant en informatique en fonction de leurs capacités et connaissance.

Le logiciel 3E devient alors un outil au service des RH qui permettra de restructurer le réseau suivant des modalités dont la DG se sera donnée toute la connaissance nécessaire.

On pourra en avoir pour preuve que l'outil est enfin approuvé par la CNIL, car les précédentes versions ne devaient pas l'être.

La question centrale pour laquelle la CGT restera vigilante constitue bien la protection des données personnelles.

Chaque agent doit impérativement garder un droit d'accès et de rectification quant aux données gérées par l'application.

II – La réorganisation du réseau des DISI

Sans reprendre l'analyse proposée en introduction, il faut bien avoir à l'esprit que cette réforme devait rester secrète.

Seules des indiscretions ont permis le fait que cette fermeture de deux DISI par des fusions a été présentée à ce GT. La présentation tardive montre d'ailleurs que la DG ne désire nullement négocier. Au contraire, elle veut mettre les personnels devant le fait accompli et rendre les syndicats acteurs de sa conduite du changement.

C'est inacceptable.

Quelle est la teneur de la réforme ?

A - Le réseau des 9 DISI n'en comptera plus que 7 au 1er septembre 2019.

- ▶ La DISI Paris-Champagne et la DISI Paris-Normandie doivent fusionner et ne former plus qu'une seule DISI : La DISI Ile de France.
- ▶ La DISI RAEB et la DISI Pays du Centre doivent également fusionner pour former la DISI Rhône Alpes Auvergne Bourgogne (RAAB).

Le siège de la nouvelle DISI Ile de France devrait être à Versailles et le siège de la nouvelle DISI RAAB devrait être à Lyon.

Cela pose la question des agents travaillant dans les services des directions restructurées, même si des antennes seront conservées **à titre transitoire** à Noisiel et à Clermont Ferrand.

176 agents sont concernés.

Néanmoins, la question des nouveaux centres de services RH n'est pas abordée dans la fiche. Cela peut être considéré comme

encore plus inquiétant pour l'avenir des personnels des directions car encore une fois, les agents risquent d'être mis devant le fait accompli d'une réforme qui leur est imposée sans mesure de recours.

En attendant, il est déclaré laconiquement dans la fiche que les agents impactés pourront bénéficier « des mesures habituelles d'accompagnement ».

B - De nombreux ESI changent de DISI de rattachement

- ▶ Les ESI de Reims et Chalons en Champagne seront rattachés à la DISI Est rebaptisée « Grand Est » ;
- ▶ Les ESI de Caen et Rouen seront rattachés à la DISI Nord rebaptisée « DISI Hauts de France Normandie » ;
- ▶ L'ESI d'Orléans est rattaché à la DISI Ouest ;
- ▶ L'ESI de Limoges est rattaché à la DISI Sud-Ouest.

Cette réorganisation concerne 3096 agents.

Ils garderont leur résidence géographique et continueront d'exercer leurs missions dans les mêmes conditions.

Mais dans ce cas encore, il n'est aucunement question de la représentation des agents concernés. Tous ces personnels changeront d'instances de dialogue pour exercer leurs droits. Or, des élections auront lieu en décembre 2018. Compte tenu des changements d'affectation de tous ces personnels qui interviendra au 01 septembre 2019, tous les résultats électoraux concernant ces agents seront caduques.

L'administration se garde bien l'état de préciser les mesures nécessaires à prendre concernant les futures instances de dialogues.

C – L'assistance dans certains départements change également de DISI d'appartenance

Au nom d'une cohérence avec le territoire couvert par les délégations, des agents de l'assistance vont également changer de DISI de rattachement.

- ▶ Les agents des CID de l'Indre et du Cher sont rattachés à la DISI Ouest ;
- ▶ Les agents des CID des Deux Sèvres sont rattachés à la DISI Sud-Ouest ;
- ▶ Les agents des CID de l'Yonne sont rattachés à la DISI RAAB

Dans le cas présent, les questions qui se posent sont les mêmes que précédemment. Mais rien n'explique pourquoi, sur le fond, il est préférable de rapprocher les agents des services informatiques des délégations. Si tel était le souci réel de la DG, la structuration première des DISI Paris-Normandie et Paris-Champagne aurait été très différente.

En tout état de cause, il faut croire à la volonté de la DG de continuer de restructurer l'informatique et d'y supprimer des emplois.